

MASTER II SCIENCES DE L'ÉDUCATION

FORMATION EN PRESENTIEL
(Formation Initiale)

➤ ANIMATION ET ÉDUCATION POPULAIRE

Responsable Pédagogique : Hakima MOUNIR
Responsable du Master : Laurence COSTES

Gestionnaire de scolarité : Carole PRIGENT

SOMMAIRE

| | |
|---|------------------|
| CANDIDATURES ET INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES | <u>4</u> |
| PRINCIPES GÉNÉRAUX CONCERNANT LE MASTER | <u>8</u> |
| COORDONNEES DES ENSEIGNANTS..... | <u>13</u> |
| CALENDRIER | <u>14</u> |
| ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS | <u>16</u> |
| UE 7 - Transformations et mutations éducatives et sociales II | <u>17</u> |
| UE 8 - Méthodologie de projet | <u>22</u> |
| UE 9 - Pilotage d'organisation | <u>25</u> |
| UE 10 - Langages et outils professionnels | <u>28</u> |
| UE 11 - Contextes professionnels et ingénierie | <u>31</u> |
| UE 12 - Séminaires de spécialisation..... | <u>36</u> |
| UE 13 - Suivi des stages et mémoires | <u>43</u> |

CANDIDATURES ET INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

CANDIDATURES

Sont admis sur dossier de candidature :

Les titulaires d'un BAC +4.

Les étudiants concernés doivent postuler par le biais de l'application « e-candidat » sur le site Internet de l'UPEC : <https://candidatures.u-pec.fr/>.

Sont admis sur étude du dossier par la Validation des Acquis et de l'Expérience (V.A.E. /V.A.P.) :

Les personnes qui ne justifient pas de ce niveau d'étude mais dont l'expérience professionnelle est en rapport avec le monde éducatif.

Les conditions requises sont renseignées sur le site de l'UPEC.

Pour la V.A.E :

[Direction de la Formation Professionnelle \(DIFPRO\) - UPEC \(u-pec.fr\)](#)

Pour la V.A.P :

[Direction de la Formation Professionnelle \(DIFPRO\) - UPEC \(u-pec.fr\)](#)

Les dossiers sont disponibles à la DIFPRO (Direction de la Formation Professionnelle) :

Maison de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat Etudiant (MIEE)
Campus Mail des Mèches
94010 Créteil Cedex
formpro@u-pec.fr

INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

Inscription administrative en ligne pour :

- les étudiants inscrits à l'UPEC pour l'année universitaire 2023/2024
- les étudiants qui ont déposé leur candidature en ligne par le biais d' « e-candidat ».

Les inscriptions en ligne pourront se faire à partir du 8 juillet 2024.

Inscription administrative en présentiel pour :

- les étudiants étrangers (DAP, Campus France)
- les anciens étudiants de l'UPEC non-inscrits en 2023/2024.

Les dossiers d'inscription sont transmis par mail par la scolarité :

Carole PRIGENT
Gestionnaire de scolarité
Immeuble Pyramide, 6^{ème} étage, bureau 614
+33 (0)1 45 17 44 66
carole.prigent@u-pec.fr

L'étudiant devra prendre rendez-vous au SIOE directement en ligne et devra ensuite se présenter pour son inscription à la date du rendez-vous qui lui sera fixée sur son dossier à cette adresse :

SIOE
Bureau des inscriptions - Bâtiment I, niveau 0
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 Créteil Cedex

STAGES

Chaque année Saloua KAOUK, gestionnaire du pôle formation continue, insertion professionnelle et partenariats présente aux étudiant.es les modalités administratives et institutionnelle des stages en même temps que Laureline DUPUY, chargée des relations internationales au sein de l'UFR.

Saloua KAOUK
Gestionnaire du pôle formation continue, insertion professionnelle et partenariats
Immeuble Pyramide, bureau 603, 6^{ème} étage
+33 (0)1 45 17 44 38
soip.sess-staps@u-pec.fr

Étapes pour établir sa convention de stage

Quand chercher votre stage ?

- Attention ! Il est fortement conseillé de rechercher très tôt un organisme d'accueil pour la réalisation du stage.
- N'attendez pas le dernier moment pour compléter et faire signer vos conventions de stage. En effet des délais de traitement sont nécessaires (vous êtes très nombreux !)
- Un stage ne peut pas commencer sans convention de stage signée de toutes les parties.
- Un délai moyen de deux semaines est nécessaire pour le traitement de votre convention, son contrôle réglementaire et sa validation sur eStage.

Comment trouver votre stage ?

- Annonces : les applications spécialisées (Indeed, LinkedIn...), les réseaux sociaux (Facebook emploi...), les anciens étudiants, les associations des étudiants, les affichages dans les UFR etc.
- Bureau de l'insertion professionnelle et des stages de l'UFR SESS-STAPS.
- Votre réseau personnel, vos connaissances...
- Les enseignants référents...

Comment établir votre convention de stage ?

Avant de saisir votre convention, réunissez les documents suivants :

- Fiche de liaison : faites remplir la fiche de liaison par la structure d'accueil et votre enseignant référent.
- Informations CPAM : vous les trouverez sur votre attestation de droits à l'assurance maladie, ou de celle de vos parents si vous y êtes toujours affilié.

Ensuite vous saisissez votre convention de stage en ligne sur le lien estage : <https://stage.upec.fr>

- Une fois votre convention contrôlée par le bureau des stages, vous recevrez un courriel vous demandant de vous présenter pour récupérer votre convention en trois exemplaires originaux auprès de votre gestionnaire de scolarité.
- Les trois exemplaires originaux de votre convention devront être signés par : vous, votre enseignant référent, votre structure d'accueil et votre tuteur professionnel.
- Vous rapportez les trois exemplaires originaux signés, à votre gestionnaire de scolarité, qui se chargera de les faire signer par la direction de l'UFR.
- Une fois les trois exemplaires originaux signés, votre gestionnaire de scolarité vous adressera un courriel pour venir récupérer deux exemplaires originaux. Vous gardez un exemplaire et vous donnez l'autre à votre structure d'accueil.

Vous n'êtes autorisé à commencer votre stage qu'une fois votre convention signée par l'ensemble des parties.

Bureau des stages

UFR SESS-STAPS

Pour les étudiants français :

Les étudiants de l'UPEC peuvent effectuer une mobilité internationale dans le cadre de leur cursus universitaire.

Pour obtenir de plus amples informations sur les séjours d'études (Erasmus +, CREPUQ, MICEFA...) ou encore sur les stages à l'international, veuillez prendre contact avec Laureline DUPUY.

Pour les étudiants étrangers :

Les étudiants étrangers qui suivent des cours pour un ou plusieurs semestres dans notre Université, doivent prendre contact avec Laureline DUPUY.

Attention : pour les étudiants étrangers qui viennent dans le cadre du programme Erasmus +, il est possible de recevoir une évaluation spécifique.

Pour cela, ils doivent pour chaque cours suivi, rencontrer le professeur responsable et convenir avec lui du mode d'évaluation.

Ils peuvent aussi choisir de partager le même type d'évaluation que tous les étudiants.

Dans ce cas, les mêmes critères leur seront appliqués.

Laureline DUPUY
Chargée des Relations Internationales
Immeuble Pyramide, bureau 605, 6^{ème} étage
+33 (0)1 45 17 44 75
laureline.dupuy@u-pec.fr

PRINCIPES GÉNÉRAUX CONCERNANT LE MASTER

OBJECTIFS DU MASTER

La mention « Sciences de l'Éducation » est structurée autour d'un tronc commun tout au long du M1 et du M2 et de quatre parcours :

- Animation et Éducation Populaire
- Insertion Formation
- Intervention Sociale
- Expertise, Ingénierie et Projets Internationaux

La mention de Master « Sciences de l'Éducation » repose sur un tronc commun tout au long du M1 et du M2, et ce, pour tous les parcours.

Les unités d'enseignement visent à maîtriser :

- les transformations et mutations éducatives et sociales
- les contextes professionnels et ingénierie
- les méthodologies de projets
- les langages et outils professionnels
- le pilotage d'organisation.

Parmi celles-ci est mis en place, dans le cadre de l'ECUE 7.3, « un séminaire intensif » qui permet de réunir tous les étudiants du Master 2 des différents parcours autour de l'élaboration d'un travail collectif consacré à un territoire spécifique et à ses acteurs concernés.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Le Master se compose d'Unités d'Enseignement (UE) elles-mêmes composées d'Éléments Constitutifs d'Unités d'Enseignements (ECUE).

Les notes se compensent entre les ECUE à l'intérieur des UE, et entre les UE à l'intérieur des semestres.

Le calcul de la compensation intervient au moment de la délibération finale.

Les UE et ECUE acquis en totalité sont capitalisés pour les réinscriptions ultérieures sous réserve du maintien de leur contenu.

Attention, en ce qui concerne l'évaluation du mémoire, l'ECUE 13.1, la note plancher doit être supérieure ou égale à 8.

Tout dossier, rapport, note de synthèse devra être mis dans le casier de l'enseignant ou lui être remis directement.

Pour la seconde session (examen de rattrapage), les résultats sont disponibles individuellement sur le site, via votre espace numérique « e-campus » après la délibération du jury.

Il n'y aura pas d'affichage du PV de jury comme le précise la réglementation.

Les étudiants concernés doivent prendre contact avec le responsable de l'ECUE pour définir ce qu'ils auront à valider sauf si un partiel est prévu.

Les étudiants en régime dérogatoire doivent **OBLIGATOIREMENT** prendre contact avec les enseignants au **mois de septembre 2024**. Aucun polycopié de cours n'est édité.

Quelques cours seront mis en ligne sur le site de l'Université.

REGLES DE PROGRESSION DANS LE CURSUS DU MASTER

L'étudiant valide l'année quand la note finale est supérieure ou égale à 10 et que la note de l'ECUE 13.1 est supérieure ou égale à 8.

REGIMES SPECIAUX D'ETUDES, REGIMES DEROGATOIRES (cf. article 18 de l'arrêté du 23 avril 2002)

Le bénéfice d'un régime spécial d'études, est accordé en fonction de la liste établie par les textes. La demande doit être faite au plus tard **trois semaines après le début des enseignements de l'année**, sauf cas exceptionnel qui sera soumis au responsable de parcours.
Les salariés, eux devront présenter un contrat de travail établissant cette qualité.

Pour tout étudiant la règle générale est le contrôle continu.

Seules les personnes salariées justifiant d'une activité salariée de 10h par semaine seront autorisées à s'inscrire partiellement ou totalement au contrôle terminal, pour les enseignements auxquels elles ne peuvent assister en raison de leur activité salariée.

La demande devra être effectuée, lors de l'inscription pédagogique, **au plus tard 3 semaines après le début des enseignements, délai de rigueur.**

Il est très fortement déconseillé de prendre les ECUE 7.3, UE 8, ECUE 9.3, ECUE 12.1 en régime dérogatoire.

CONTROLE DE L'ASSIDUITE

1. Contrôle de l'assiduité : régime général

L'**assiduité aux travaux dirigés (TD) est obligatoire**, sauf pour les étudiant.e.s bénéficiant d'un régime dérogatoire. Il est recommandé vivement à tous les étudiant.e.s de suivre **tous les cours magistraux**, même si la présence n'y est pas contrôlée.

Les étudiant.e.s doivent émarger sur une feuille de présence à chaque séance de TD. Le relevé des absences est effectué par l'enseignant.e en charge du TD, sur la base de ce document.

Les étudiant.e.s doivent respecter les obligations d'assiduité suivantes qui varient en fonction du volume horaire du TD auxquels il.elle.s assistent.

| Volume horaire du TD | Entre 9h et 24h | Entre 24h et 60h |
|----------------------|---------------------------|----------------------------|
| | Deux absences justifiées* | Trois absences justifiées* |

* sont reconnues comme des absences justifiées des absences liées à des rendez-vous médicaux (généraliste ou spécialiste avec justificatif) et à des obligations administratives et familiales impérieuses (permis de conduire, JAPD, décès avec présentation d'un certificat). Les rendez-vous paramédicaux (ostéopathe, kinésithérapeute, etc.) sont exclus des absences justifiées.

En cas de non-respect de ces obligations d'assiduité, l'étudiant.e **se verra attribuer la note de 0 au contrôle continu pour la matière concernée**, même si les seules épreuves retenues pour l'établissement de la note finale sont celles du contrôle continu.

Les étudiant.e.s sont tenus de justifier toute absence auprès de l'enseignant.e en charge du TD. **Toute absence injustifiée entraîne la note de 0 au contrôle continu pour la matière concernée.**

Toute absence à une évaluation notée en TD entraîne systématiquement la note 0. Dans le cas où l'absence est reconnue justifiée par l'enseignant.e en charge du TD, une épreuve de remplacement pourra être mise en place dans le cadre du TD si les conditions le permettent.

En cas d'absence à une épreuve d'examen terminal, et ce quel que soit le statut de l'étudiant.e (régime général ou régime dérogatoire), **l'étudiant.e sera réputé.e défaillant.e à l'épreuve en question**

et sera noté ABI (Absence Injustifiée). Dans ce cas, l'Unité d'enseignement (UE), le semestre et l'année concernés ne peuvent être validés par les différentes modalités de compensation, le calcul de la moyenne étant impossible.

2. Contrôle de l'assiduité : régime dérogatoire

Les étudiant.e.s, dont la situation correspond à la liste énoncée dans l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, peuvent, s'ils en font la demande expresse auprès de la scolarité, bénéficier d'un régime d'études dérogatoire.

Ce régime spécial est en particulier réservé aux étudiant.e.s salarié.e.s et assimilé.e.s (notamment mères de famille, stagiaires, double-cursus, sportifs de haut niveau, artistes) qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne. **Ces étudiant.e.s pourront s'inscrire partiellement ou totalement en contrôle terminal pour les enseignements auxquels ils/elles ne peuvent assister en raison de leur activité salariée** (certificat de travail et tout document justifiant leur situation). Il en est de même pour l'impossibilité d'être présent en TD.

Pour bénéficier du régime dérogatoire, une demande devra être effectuée au plus tard trois semaines après le début des cours du semestre, sauf cas exceptionnel qui sera soumis au responsable pédagogique du Master.

Dans l'attente de la réponse administrative statuant sur ce régime dérogatoire, les étudiant.e.s sont tenu.e.s d'assister aux TD selon les règles du régime général à partir du début des enseignements. En cas d'avis défavorable, les étudiant.e.s seront considéré.e.s comme relevant du régime général depuis le début des enseignements.

3. Retard

Les étudiant.e.s doivent arriver en cours et en TD à l'heure. ATTENTION : les retards au cours du semestre pourront être sanctionnés par l'enseignant.e en charge du TD.

Les **retards abusifs** (au-delà de 15 minutes après l'heure de début de l'enseignement) sont considérés comme une absence. Toutefois, lorsque le retard est lié à un événement exceptionnel et indépendant de la volonté de l'étudiant.e, l'enseignant.e en charge du TD peut, sur présentation d'un justificatif par l'étudiant.e, ne pas comptabiliser ce retard abusif comme une absence. En cas de retard abusif, l'enseignant.e en charge du TD est libre d'accepter que l'étudiant.e en question assiste ou non au reste de la séance de TD.

CALENDRIER ET ORGANISATION DES DEUX SESSIONS

La première session :

Elle se déroule sous la forme d'épreuves de contrôle continu, de contrôle terminal, ou dans des combinaisons associant ou non les deux formes de contrôle.

La deuxième session (rattrapage) :

Vous devez prendre contact avec l'enseignant concerné dès la publication des résultats de session 1.

Les résultats sont disponibles individuellement sur le site, via votre espace numérique « E-campus » après la délibération du jury.

L'étudiant n'est pas autorisé à se représenter à des UE ou ECUE validés directement ou par compensation.

REPORT DES NOTES DE 1^{ERE} SESSION

Pour la deuxième session, l'étudiant choisit les UE ou les ECUE non validés qu'il souhaite rattraper. Il se verra attribuer la meilleure des deux notes obtenues en 1^{ère} ou 2^{ème} session pour le calcul définitif à l'issue de la deuxième session.

La note de première session lui est automatiquement attribuée pour les UE ou ECUE auxquels il ne s'est pas présenté au rattrapage.

DUREE DE CONSERVATION DES ACQUIS

Les Unités d'Enseignement (UE) ou Eléments constitutifs d'unités d'enseignement (ECUE) sont capitalisables sans limitation de durée, mais en cas d'interruption, puis de reprise d'études, l'étudiant se trouve dans une situation de validation des études supérieures : les règles de prise en compte d'UE ou d'ECUE validés s'appliquent en fonction du parcours visé, de la date de validation de l'UE ou de l'ECUE et de l'éventuelle nécessité d'une actualisation des connaissances.

DISPOSITIFS PEDAGOGIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

Afin de donner un maximum d'efficacité à la deuxième session, un dispositif pédagogique d'accompagnement est mis en place lors de la consultation des copies.

De manière générale, il est vivement recommandé aux étudiants défailants de prendre connaissance des remarques des enseignants, et des annotations consignées sur leurs copies. Les dates de consultation des copies, qui ont lieu suite aux résultats, sont listées sur le site Internet et dans le couloir de la scolarité.

MODALITES DE COMPENSATION ENTRE LES SEMESTRES

Une compensation a lieu sur les deux semestres du cursus de la deuxième année du Master.

LUTTE CONTRE LE PLAGIAT

Il est rappelé que, selon le Code de la propriété intellectuelle, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur (ou de ses ayants droits ou ayants cause) est illicite. Seule la citation est tolérée, dûment référencée.

Plagier équivaut à recopier sans indiquer ses sources ou à paraphraser des propos sans en indiquer les références dans le corps du texte, en les faisant passer pour siens.

Ne vous laissez pas tenter par cette solution : il s'agit d'un vol intellectuel, d'une fraude à un examen universitaire et sanctionnée comme telle. En cas de reproduction, il convient donc de citer le texte entre guillemets; en cas de paraphrase, il faut indiquer à la fin du paragraphe la source de l'idée.

Pour plus de détails : <http://www.compilatio.net/fr/prevention/conseils/>.

Il est à noter que l'Université Paris-Est Créteil dispose d'un logiciel anti-plagiat utilisable par le biais de sa plateforme EPREL.

ALLEGEMENTS DE FORMATION

Les étudiants peuvent bénéficier d'un allègement de formation en fonction des diplômes obtenus antérieurement selon une grille d'allègement approuvée par l'Université.

Lorsque les étudiants bénéficient d'un allègement de formation la note de 10 leur est attribuée.

La demande, dûment justifiée, devra être déposée au moment des inscriptions pédagogiques au service de la scolarité de l'UFR, **au plus tard 3 semaines après le début des enseignements, délai de rigueur.**

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Un conseil de perfectionnement est organisé chaque année. L'objectif du Conseil de Perfectionnement du Master Sciences de l'éducation parcours Intervention Sociale (IS), Insertion Formation (IF), Animation et Éducation Populaire (AEP) et Expertise Ingénierie et Projets Internationaux (EIP) est de discuter des orientations de la formation tant du point de vue académique que sur le plan des parcours professionnels des diplômé.e.s. Il vise à intégrer les mutations socio-territoriales et internationales dans les enseignements, à anticiper l'insertion professionnelle des étudiant.e.s et à favoriser la coopération entre l'université et les acteurs des champs professionnels visés. C'est un espace d'échanges et de débats entre enseignants, représentants délégués des étudiants, et professionnels de terrain qui se donne pour objectif une amélioration constante de la formation. Le Conseil se réunit une fois par an en présence des enseignants responsables des parcours, de professionnels acteurs socio-économique du territoire, mais aussi des délégué-e-s étudiants (le dernier conseil s'est tenu le 26 février 2024). Un CR est rédigé à l'issue de chaque séance de ce conseil.

COORDONNEES ENSEIGNANTS

| Nom | Prénom | Mail |
|------------|-----------------|--|
| ADANE | Yahia | yahia.adane@u-pec.fr |
| ALIX | Sébastien-Akira | sebastien-akira.alix@u-pec.fr |
| AMACH | Lissia | amachf@tcd.ie |
| ARGOUD | Dominique | argoud@u-pec.fr |
| BAUDEAU | Audrey | audrey.baudeau@u-pec.fr |
| BLANC | Maxime | maximeblanctraining@gmail.com |
| CAMBON | Laurent | laurent.cambon@u-pec.fr |
| CAMPOS | Cathy | campos.cathy@orange.fr |
| CARIAT | Isabelle | isabellecariat@hotmail.com |
| CHEVRIER | Olivier | olivier.chevrier@apajh75.org |
| COSTES | Laurence | laurence.costes@u-pec.fr |
| GEROME | Clément | clem.gerome@gmail.com |
| JAUNET | Christophe | christophe.jaunet@u-pec.fr |
| KANE | Hachemy | hachemykane@yahoo.fr |
| LAFONT | Pascal | pascal.lafont@u-pec.fr |
| MONTANDON | Frédérique | frederique.montandon@u-pec.fr |
| MOUNIR | Hakima | amounir@u-pec.fr |
| PARIAT | Marcel | pariat@u-pec.fr |
| PATRIARCHE | Thibault | t.patriarche@aljt.asso.fr |



ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

M2 : Parcours « Animation et Education Populaire »

SEMESTRE 3 :

UE 7 : Transformations et mutations éducatives et sociales II :

- ECUE 7.1 : Analyse intersectorielle de politiques publiques : **12h CM**
- ECUE 7.2 : Politiques et programmes d'organisations internationales : **9h TD et 9h CM**
- ECUE 7.3 : Analyse de besoin et diagnostic et territorial : **12h TD et 36h CM**

UE8 : Méthodologie de projet :

- ECUE 8.1 : Conception et conduite de projet : **9h CM et 9h TD**
- ECUE 8.2 : Méthodologie de l'évaluation : **9h CM et 9h TD**

UE 9 : Pilotage d'organisation :

- ECUE 9.1 : Conduite de réunion, management d'organisation : **18h TD**
- ECUE 9.2 : GRH : **18h TD**
- ECUE 9.3 : Analyse budgétaire, comptable et financière : **6h CM + 12h TD**

UE 10 : Langages et outils professionnels :

- ECUE 10.1 : Langues étrangères : **24h TD**
- ECUE 10.2 : Projet professionnel : **24h TD**

SEMESTRE 4 :

UE 11 : Contextes professionnels et ingénierie :

- ECUE 11.1 : Contextes institutionnels II : **18h TD**
- ECUE 11.2 : Analyse comparée : **12h TD**
- ECUE 11.3 : Ingénierie et expertise : **36h TD**

UE 12 : Séminaires de spécialisation :

- ECUE 12.1 : Séminaire spécialisé II : **60h TD**
- ECUE 12.2 : Séminaire de recherche à caractère professionnel : **48h TD**

UE 13 : Suivi des stages et mémoires :

- ECUE 13.1 : Méthodologie de la recherche et de la recherche appliquée : **54h TD**
- ECUE 13.2 : Encadrement des mémoires :

54h TD

(+ Stage de 12 semaines minimum)

UE 7 – TRANSFORMATION ET MUTATIONS EDUCATIVES ET SOCIALES II

ECUE 7.1 Analyse intersectorielle de politiques publiques

3 ECTS

Enseignant responsable : D. ARGOUD (argoud@u-pec.fr)

12h CM

CONTENU

Cet enseignement fera un rappel des principales évolutions qui affectent l'État et les collectivités territoriales ces dernières années. Ces évolutions sont indispensables à connaître pour comprendre les transformations des politiques publiques.

En particulier, une attention sera portée sur le processus de décentralisation amorcé à partir des années 1980 et poursuivi ces dernières années avec l'adoption de la loi dite NOTRe du 7 août 2015. Plus récemment encore, nous évoquerons la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « loi 3DS », qui a été promulguée le 22 février 2022.

Ce cours se veut donc un cours de culture générale permettant d'appréhender le cadre politico-administratif dans lequel s'inscrivent les politiques publiques. Par ailleurs, ce cours sera l'occasion d'évoquer les thématiques en lien avec la transformation des politiques publiques : la gouvernance, la territorialisation, l'europanisation des services publics, la démocratie participative, etc.

BIBLIOGRAPHIE

Sur l'Etat en général, consulter le site vie-publique.fr. cf. également *les Cahiers français* n°379, mars 2014, consacré à « la place de l'Etat aujourd'hui » et le n°391 mars 2016, consacré aux « collectivités territoriales : la nouvelle donne ».

Borraz O., Guiraudon V., *Politiques publiques*, tome 1 (2008), tome 2 (2010), Paris, Presses de Sciences Po.

Le Galès P., Vezinat N., *L'Etat recomposé*, Paris, PUF, 2014.

Modalités d'évaluation :

L'évaluation s'effectuera à l'occasion du séminaire intensif. Par conséquent, la note obtenue dans l'ECUE 7.3 sera dupliquée sur l'ECUE 7.1

Régime dérogatoire : Pour les étudiants qui sont dans l'impossibilité de participer au séminaire, merci de contacter l'enseignant (argoud@u-pec.fr) dans les trois semaines suivant le séminaire.

Rattrapage régime général et dérogatoire : la note obtenue dans l'ECUE 7.3 sera dupliquée sur l'ECUE 7.1

ECUE 7.2 Politiques et programmes d'organisations internationales

3 ECTS

Enseignant responsable : Pascal LAFONT pascal.lafont@u-pec.fr

Intervenants : Pascal LAFONT pascal.lafont@u-pec.fr et Marcel PARIAT pariat@u-pec.fr

9h CM et 9h TD

CONTENU

Ce cours et les TD qui y sont rattachés ont pour vocation de présenter les grands axes des politiques et des programmes internationaux. Il s'agit de s'intéresser pour une part aux organismes internationaux dont les missions visent à promouvoir l'éducation et la formation dans le monde, et pour une autre part aux programmes d'études et d'évaluation de portée internationale.

L'objectif est de mettre en perspectives les politiques nationales et internationales en privilégiant notamment l'analyse des jeux d'acteurs à ces différents niveaux. La perspective privilégiée est celle de la lecture critique des politiques internationales affichées par les organismes et les états de manière à interroger les pratiques visant à réduire les inégalités en matière d'éducation et de formation, à accompagner les populations démunies et marginalisées en vue de connaître les raisons pour lesquelles, elles s'avèrent défaillantes, inefficaces ou pas mises en œuvre.

Prenant appui sur la connaissance des grands organismes internationaux (ONU/PNUD - OMS - OCDE - PISA - UNESCO - Banque Mondiale - OIT/BIT - ONG...) et des programmes internationaux, l'accent sera plus particulièrement sur la capacité des acteurs à interagir en intégrant les mouvements sociaux, les gouvernements, la société civile, le monde universitaire, le secteur privé, les fondations et les individus, et étudier leur pratique de plaidoyer, du niveau local au global. Ainsi, l'élaboration d'un plaidoyer en matière d'éducation, de formation, de social et de développement au plan international sera envisagé en prenant la mesure des éléments constitutifs et des enjeux relatifs décideurs sur le développement, le changement et la mise en œuvre de politiques à un processus délibéré visant à influencer les éducatives et sociales. Pourquoi le plaidoyer revêt-il une réelle importance ? En quoi consiste une campagne de plaidoyer ? Au-delà d'un apport de données factuel, il s'agira de travailler à l'élaboration d'un plaidoyer international. Pour cela, des travaux de groupes appuyés sur des jeux de rôles permettront de s'approprier la démarche du plaidoyer dans différentes langues tout en tenant compte des spécificités environnementales et institutionnelles diverses.

BIBLIOGRAPHIE

Brauman, R. (2006). Penser dans l'urgence : parcours critique d'un humanitaire. Paris : Seuil, 272 p.

Coconnier M.-L. et Pommier B. (2009). L'action humanitaire. Paris : Presses Universitaires de France, 128 p.

Dioubaté B. (2009). La Banque mondiale et les pays en développement. De l'ajustement structurel à la bonne gouvernance. Paris : L'Harmattan, 264 p.

Grunewald F. (2005). Bénéficiaires ou partenaires : quels rôles pour les populations dans l'action humanitaire ? Paris : Karthala, 432 p.

Maurel C. (2015). Histoire des nations unies. Géopolitique, relations internationales, diplomatie, histoire. Paris : L'Harmattan, 346 p.

Maurel C. (2010). Histoire de l'UNESCO Les trente premières années de 1945 à 1974. Paris : L'Harmattan, 312 p.

Piveteau, A. et Hugon. (2004). Evaluer les ONG. Paris : Karthala, 384 p.

Ryfman, P. (2004). Les ONG. Paris : La Découverte, 128 p.

Stangherlin G. (2005). Les acteurs des ONG : l'engagement pour l'autre lointain. Paris : L'Harmattan, 246 p.

Zimet J. (2006). Les ONG de nouveaux acteurs pour changer le monde. Paris : Autrement, 2006, 80 p.

Modalités d'évaluation :

Régime général : Contrôle continu écrit réalisé en sous-groupe thématiques associant écrit et oral.

Régime dérogatoire : Réalisation d'un écrit individuel sur un sujet proposé par les enseignants. Prendre contact avec les enseignants au plus tard dans les trois semaines suivant le début des cours.

Rattrapage régime général et dérogatoire : Réalisation d'un écrit individuel sur un sujet proposé par les enseignants. Prendre contact avec les enseignants

Enseignant(s) responsables : Laurence COSTES laurence.costes@u-pec.fr
Christophe JAUNET christophe.jaunet@u-pec.fr
Clément GEROME clem.gerome@gmail.com

12h CM et 36h TD

CONTENU

Le cours magistral est assuré par M. Jaunet. Il portera sur les politiques urbaines et plus particulièrement sur les politiques de la ville menées dans les quartiers prioritaires situés dans les banlieues des grandes agglomérations et dans les espaces périphériques des villes moyennes.

Les politiques de la ville ont été formalisées dès 1983 par Hubert Dubedout dans son rapport « *Ensemble, refaire la ville* », dans lequel il définit les axes d'une politique en faveur des quartiers d'habitat social en démocratisant la gestion de la ville, en veillant à rééquilibrer la composition sociale des quartiers, en insérant mieux les jeunes dans la ville et la société, en donnant une meilleure cohérence au développement social et au développement économique et en redonnant une valeur urbaine aux quartiers et en prévenant l'insécurité.

Ces principes se déclinent aujourd'hui en une succession d'interventions publiques à l'échelle locale, à travers une politique globale portant sur la morphologie urbaine par l'amélioration du cadre bâti (NPNRU), le traitement social et en agissant sur la vie quotidienne des habitants vivant dans le parc de logement social, (gestion urbaine de proximité, CLSPDR), l'insertion des plus fragiles économiquement à travers les dispositifs de l'IAE et de l'économie sociale et solidaire, les questions de santé publique...

Le cours abordera successivement trois parties :

- Réforme du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.
- Les principes directeurs, les trois piliers structurant les contrats de ville,
- La cohérence d'intervention avec les autres politiques publiques

A travers les TD, assurés par Mme Costes et M. Gérôme, sera mis en place un « séminaire intensif ». Il s'agira de permettre aux étudiants de rencontrer différents acteurs du développement régional et local d'un même territoire afin de repérer la diversité des problématiques des acteurs et des démarches de projet qui sont les leurs.

BIBLIOGRAPHIE

Chaline, C. (2018), *Les politiques de la ville*, 9^e Edit°, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? » n° 3232

Dormois, R. (2015) *Les politiques urbaines, histoire et enjeux contemporains*, Rennes, PUR, coll. Didact aménagement

Dubedout, H. (1983), *Ensemble, refaire la ville. Rapport au premier Ministre*, [Commission nationale pour le développement social des quartiers](#),

Duby, G. (1985). Sous la Dir. *Histoire de la France urbaine, la ville aujourd'hui*, Coll. L'univers historique, Paris, Seuil.

Monot, A. (2019) *La France urbaine*, Paris, Bréal, coll. Thèmes et débats Géographie

Diversité, Revue d'actualité et de réflexion pour l'action éducative, *L'expérience du territoire, 40 ans de politique de la ville*, n°193, Sept/Dec 2018

Modalités d'évaluation :

Régime général : Production d'un dossier écrit par petits groupes et restitution collective orale dans les territoires concernés.

Régime dérogatoire : Production d'un dossier écrit individuel sur un sujet proposé par les enseignants

Rattrapage régime général et dérogatoire : Production d'un dossier écrit individuel sur un sujet proposé par les enseignants

UE 8 – METHODOLOGIE DE PROJET

ECUE 8.1 Conception et conduite de projet

3 ECTS

Enseignant responsable : Laurent CAMBON
laurent.cambon@u-pec.fr

9h TD et 9h CM

CONTENU

L'enjeu des organisations en matière de travail social, de formation, d'insertion et d'intervention internationale est de parvenir à mettre en place des projets qui répondent au plus près des besoins des populations visées.

La méthodologie de projet sera axée sur les points suivants :

- Détermination du diagnostic de la population cible et des objectifs
- Détermination des actions à conduire dans un environnement qui tient compte des ressources humaines, des contraintes administratives et opérationnelles.

La présence des étudiants est obligatoire, dans la mesure où le TD consiste à suivre l'évolution du dossier remis par des groupes de 4 personnes. Les étudiants en régime dérogatoire sont fortement encouragés à assister aux cours. Les attendus du dossier à rendre pour les étudiants en dérogatoire sont les mêmes que les autres mais en situation individuelle.

BIBLIOGRAPHIE

Jean-Pierre BOUTINET, *Anthropologie du projet*, PUF, "Quadrige", 2007

Hugues DIONNE, *Le développement par la recherche-action*, L'Harmattan/Outils de la recherche, 1998

Pierre-Marie MESNIER, Philippe MISSOTTE (dir), *La recherche-action. Une autre manière de chercher, se former, se transformer*, L'Harmattan/Recherche-action en pratiques sociales, 2003

Daniel GASCOIN, *Conduire des projets en action sociale*, Dunod, 2010.

Ariane LUCET, Bernard VIVIEN, Corinne ROUZET, *Le management par projet - Outils de management humain et conduite de projet*, Territorial Editions, 2019.

Modalités d'évaluation :

Régime général : Contrôle continu écrit, réalisé de manière collective sous la forme de groupe de 4 personnes. Ce dossier est prolongé par le cours sur la gestion budgétaire et l'évaluation. Ce dossier s'inscrit en continuité avec les questions budgétaires et d'évaluation évoquées dans l'ECUE 8-2 et l'ECUE 9-3.

Accompagnement pédagogique : Il sera réalisé par l'intervenant, en présentiel ou en suivi personnalisé

Régime dérogatoire : Il s'effectue par un dossier individuel portant sur le même objet que le régime général à savoir, la détermination des besoins de la population et d'un diagnostic précis élaboré avec un référentiel de compétences, l'énonciation des objectifs et des actions à conduire, étant entendu que les objectifs doivent être évaluables et atteignables.

Rattrapage régime général et dérogatoire : Il s'effectue par un dossier individuel portant sur le même objet que le régime général à savoir, la détermination des besoins de la population, l'énonciation des objectifs et des actions à conduire.

Le dossier est commun aux ECUE 8-2 et 9-3 qui complètent le dossier avec une analyse financière de l'association qui porte le projet, un budget d'investissement et d'exploitation complété d'un rapport budgétaire qui justifie chaque poste de charges et de produits, un ensemble d'indicateurs d'évaluation et une proposition de mise en œuvre concrète du projet à partir des outils étudiés en cours (SWOT ; dimension RH ; diagramme de GANT ; méthodologie de management de projet).

ECUE 8.2 Méthodologie de l'évaluation

3 ECTS

Enseignant responsable : Laurent CAMBON laurent.cambon@u-pec.fr

9h TD et 9h CM

CONTENU

Nous repérerons tout d'abord l'émergence de l'évaluation des politiques publiques.

Après avoir défini précisément ce qu'est l'évaluation, nous la distinguerons d'autres démarches également pratiquées dans la conduite des politiques publiques.

Nous commenterons le cadre réglementaire de l'évaluation dans les politiques publiques et, singulièrement, dans les politiques sociales.

Nous décrirons enfin les étapes de l'évaluation, commentant les différentes pratiques à l'œuvre sur le terrain.

La présence des étudiants est obligatoire, dans la mesure où le TD consiste à suivre l'évolution du dossier remis par des groupes de 4 personnes. Les étudiants en régime dérogatoire sont fortement encouragés à assister aux cours.

BIBLIOGRAPHIE

Bernard PERRET, « L'évaluation des politiques publiques », in Informations sociales, octobre 2003

Francis ALFÖLDI, *Évaluer en protection de l'enfance*, Dunod (4^e édition), 2015

Brigitte BOUQUET, Marcel JEAGER, Yvan SAINSAULIEU (dir), *Les défis de l'évaluation en action sociale et médico-sociale*, Dunod, 2007

Guy CAUQUIL, *Conduire et évaluer les politiques sociales territorialisées*, Dunod, 2004

Bernard PERRET, *L'évaluation des politiques publiques*, La Découverte, 2008

Modalités d'évaluation :

Régime général : Poursuite du dossier collectif commencé en ECUE 8.1 avec l'identification des facteurs clés de succès, des indicateurs d'évaluation du projet proposé, en une proposition de mise en œuvre concrète du projet à partir des outils étudiés en cours (SWOT ; dimension RH ; diagramme de GANT ; méthodologie de management de projet etc.).

Régime dérogatoire : Il s'effectue par un dossier individuel portant sur le même objet que le régime général, à savoir l'identification des facteurs clés de succès, des indicateurs d'évaluation du projet proposé.

Accompagnement pédagogique : Il sera réalisé par l'intervenant, en présentiel et en suivi groupe par groupe.

Rattrapage : Même objet que le régime général sous la forme d'un dossier individuel

Le dossier de cet UE prolonge le dossier de l'ECUE 8-2 et 9-3 que les étudiants complètent avec une analyse financière de l'association qui porte le projet, un budget d'investissement et d'exploitation ainsi qu'un rapport budgétaire qui justifie chaque poste de charges et de produits.

UE 9 – PILOTAGE D'ORGANISATION

ECUE 9.1

Conduite de réunion, management d'organisation

Cours commun aux deux parcours : AEP et IS

3 ECTS

Enseignant responsable : Thibault PATRIARCHE t.patriarche@aljt.asso.fr

18h TD

CONTENU

L'intervention est construite sur des situations concrètes amenées par les étudiants et développées par le biais d'un travail spécifique en sous-groupe. A partir de ce travail, un échange réflexif est mené autour des problématiques organisationnelles et des positionnements d'acteurs soulevés par les situations. Les étudiants sont guidés dans le choix des situations par des thématiques proposées par moi-même. L'objectif est d'amener les étudiants vers des lectures et contenus académiques, autour du management, de l'accompagnement d'équipe et de la conduite de réunion, à partir de leurs vécus et de leurs problématiques de terrain.

BIBLIOGRAPHIE

Le leader situationnel P.Hersey édition organisation

Manager au quotidien B. Diridoulou éditions Eyrolles 2014

La conduite des réunions R. Mucchielli édition ESF

CROZIER M., FRIEDBERG E., L'acteur et le système, Essais, Points, 1992

FRIEDBERG E., Le pouvoir et la règle, Essais, Points, 1993

Modalités d'évaluation :

Régime général : Contrôle continu et dossier

Régime dérogatoire : Dossier

Accompagnement pédagogique : Etude de cas cours en ligne

Rattrapage : Devoir sur table de 1h

ECUE 9.2**GRH***Cours commun aux deux parcours : AEP et IS*

3 ECTS

Enseignant responsable : Maxime BLANC maximeblanctraining@gmail.com**18h TD****CONTENU**

Cette intervention a pour but de vous présenter en premier lieu les logiques à l'origine de la mise en œuvre de la Gestion des Ressources Humaines ainsi que ses différents versants possibles dans l'entreprise. Le deuxième volet de l'intervention s'orientera sur des aspects plus opérationnels liés aux fonctions RH dans l'exercice de postes à responsabilité. Enfin, le positionnement potentiellement stratégique de la fonction RH tiendra lieu de fil d'Ariane durant ces trois journées d'interventions.

BIBLIOGRAPHIE

ALLOUCHE J., *Encyclopédie des ressources humaines*, Vuibert, 2012

CARRE P., CASPAR P (dir.), IGALENS J (chap.), *La gestion des ressources humaines*, Traité des sciences et des techniques de la formation, Dunod, 2009

DIETRICH A., PIGEYRE F., *La gestion des ressources humaines*, La Découverte, 2011

LE GALL JM., *La gestion des ressources humaines*, PUF, 2011

Modalités d'évaluation :

Régime général : Travail en sous-groupe autour d'une étude de cas

Régime dérogatoire : Dossier

Accompagnement pédagogique : Etude de cas cours en ligne

Rattrapage régime général et dérogatoire : Devoir sur table de 1h

ECUE 9.3

Analyse budgétaire, comptable et financière

3 ECTS

Enseignant responsable : Laurent CAMBON laurent.cambon@u-pec.fr

6h CM 12h TD

CONTENU

Cette intervention est une introduction à la dimension économique et budgétaire d'une organisation. En lien avec les travaux sur le projet et l'évaluation, il s'agira pour les étudiants d'appréhender les logiques économiques à l'œuvre dans le financement d'une opération. Les étudiants seront initiés aux notions de comptabilité, de comptes de résultat, de bilan financier et comptable. Ils seront en capacité de faire les constats principaux de la santé financière d'une structure et de constituer un budget d'exploitation et d'investissement d'un projet.

La présence des étudiants est obligatoire, dans la mesure où le TD consiste à suivre l'évolution du dossier remis par des groupes de 4 personnes. Les étudiants en régime dérogatoire sont fortement encouragés à assister aux cours.

BIBLIOGRAPHIE

CAMBON L, MAUDUIT L, *Le contrôle de gestion dans les établissements sociaux et médico-sociaux*, ESF, 2015.

BATSCH L, *La comptabilité facile*, Marabout, 2013.

THIBAUT-LEGALLO L, *La comptabilité pour les nuls*, First, 2014.

JAOUEN Francis, *Comptabilité et gestion des associations*, Editions DELMAS, 2019-2020.

Modalités d'évaluation :

Régime général : Poursuite du dossier collectif de l'ECUE 8.1 et 8.2 avec la présentation d'un commentaire simple de bilan comptable de la structure associative qui porte le projet, un CERFA de demande de financement d'un projet et un rapport budgétaire qui explique les postes budgétés au regard des actions envisagées. Les étudiants devront différencier le budget d'investissement du budget d'exploitation.

Régime dérogatoire : Poursuite du dossier collectif de l'ECUE 8.1 et 8.2 avec la présentation d'un commentaire simple de bilan comptable de la structure associative qui porte le projet, un CERFA de demande de financement d'un projet et un rapport budgétaire qui explique les postes budgétés au regard des actions envisagées. Les étudiants devront différencier le budget d'investissement du budget d'exploitation.

Rattrapage : Idem régime général et dérogatoire.

UE 10 – LANGAGES ET OUTILS PROFESSIONNELS

ECUE 10.1 Langues étrangères

3 ECTS

Enseignante responsable : Lissia AMACH (amachf@tcd.ie)

12H TD

CONTENU

L'objectif du cours vise à appréhender les différentes facettes du métier dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle.

En effet, au vu des nombreuses et multiples missions qui peuvent lui être confiées, celui-ci est amené à endosser plusieurs rôles. Cette variété de missions nécessite rigueur et souplesse, deux compétences professionnelles essentielles dans l'univers social et médico-social.

En effet, il peut exercer des missions qui se trouvent au carrefour de plusieurs métiers tel que celui d'éducateur spécialisé, animateur, chargé de projets...

D'où l'importance de comprendre dans quel contexte celui-ci travaille. Afin d'atteindre cet objectif, j'illustre mes propos par des exemples tirés d'expériences professionnelles concrètes.

Ces exemples fourniront aux étudiants des outils leur permettant de comprendre les rouages et la complexité de l'environnement social et médico-social dans lequel ils seront amenés à évoluer.

BIBLIOGRAPHIE

- Un corpus de textes
- Un rappel des points grammaticaux essentiels.
- Berland-Delepine *La Grammaire Anglaise de l'Étudiant* Ophrys, 2000
- Jean Rey *Le Mot Et L'Idée Anglais 2* Ophrys, 1991
- www.npr.org
- www.bbc.co.uk/radio4/
- www.nytimes.com
- www.guardian.co.uk
- www.iht.com

Modalités d'évaluation :

Régime général : contrôle continu : travaux écrits et participation orale.

Régime dérogatoire : devoir sur table (2 heures) ; compréhension et expression écrites.

Accompagnement pédagogique : consultation et correction des copies avec l'enseignant correcteur

Rattrapage : devoir sur table (1 heure et demie) ; compréhension et expression écrites.

Enseignante responsable : Cathy CAMPOS campos.cathy@orange.fr

Intervenant.e.s : Cathy CAMPOS campos.cathy@orange.fr

Hachemy KANE hachemykane@yahoo.fr

24h TD**CONTENU****Cathy CAMPOS 12h TD**

Protection de l'enfance, protection des enfants, de quoi parle-t-on? Nous sommes parfois en tant que citoyens, professionnels d'institutions, de dispositifs de droit commun, confrontés à des situations d'enfants, dit en danger ou en risque de l'être. Mais la question est de savoir comment les repérer, comment les accompagner et leur apporter l'aide dont ils ont besoin.

Mon intervention vise à permettre aux étudiants de découvrir ce champ parfois méconnu du grand public.

Comment s'organise ainsi le dispositif de protection de l'enfance, du repérage des enfants en danger, en passant par les actions de prévention proposées jusqu'à la prise en charge et l'accompagnement des familles dans un cadre administratif ou judiciaire. Mon intervention vise également à permettre aux étudiants de mieux appréhender cette notion de danger à partir de concepts clés, inhérents à l'évaluation, tels que les représentations sociales ou encore l'interculturalité. Les apports théoriques seront ainsi confrontés à des vignettes cliniques et des mises en situation. Ce temps visera à la mise en pratique des notions abordées, à construire, dans une démarche réflexive, une base d'un socle de connaissances commun et à se doter d'outils indispensables à l'accompagnement de ce public spécifique.

Hachemy KANE 12h TD

L'objectif du cours vise à comprendre les différentes facettes du métier dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle.

En effet, au vu des nombreuses et multiples missions qui peuvent lui être confiées, celui-ci est amené à endosser plusieurs rôles. Cette variété de missions nécessite rigueur et souplesse, deux compétences professionnelles essentielles dans l'univers social et médico-social.

En effet, il peut exercer des missions qui se trouvent au carrefour de plusieurs métiers tel que celui d'éducateur spécialisé, animateur, chargé de projets...

D'où l'importance de comprendre dans quel contexte celui-ci travaille. Afin d'atteindre cet objectif, j'illustre mes propos par des exemples tirés d'expériences professionnelles concrètes.

Ces exemples fourniront aux étudiants des outils leur permettant de comprendre les rouages et la complexité de l'environnement social et médico-social dans lequel ils seront amenés à évoluer.

BIBLIOGRAPHIE

CHARLOT B. & GLASMAN D. (dir.) 1998 Les jeunes, l'insertion, l'emploi, Paris, PUF

DEMAZIÈRE D. & DUBAR C. (dir.) 1994 L'insertion professionnelle des jeunes de bas niveau scolaire. Trajectoires biographiques et contextes structurels, Documents CEREQ, n91

DUBAR C. 1998 Réflexions sociologiques sur la notion d'insertion, in Charlot B. et Glasmann D. (dir.) 1998 Les jeunes, l'insertion, l'emploi, Paris, PUF, p30-38

EYMARD-DUVERNAY F. & MARCHAL E. 1997 Façons de recruter. Le jugement des compétences sur le marché du travail, Paris, Métailié

VERDIER E. 1998 "L'insertion des jeunes à la française : vers un ajustement structurel ?", Formation-Emploi, n69, p37-69 VINCENS J. 1997 "L'insertion **professionnelle des jeunes** : à la recherche d'une définition conventionnelle", Formation-Emploi, n60, oct.-déc., p21-36

Modalités d'évaluation :

Régime général : dossier individuel

Régime dérogatoire : dossier individuel

Rattrapage régime général et dérogatoire : dossier individuel

UE 11 – CONTEXTES PROFESSIONNELS ET INGENIERIE

ECUE 11.1 Contextes institutionnels II

3 ECTS

Enseignante responsable : Isabelle CARIAT (isabellecariat@hotmail.com)

18h TD

CONTENU

Institutions européennes et questions sociales : approche juridique

Objectifs :

- Comprendre les mécanismes décisionnels européens et leur influence sur les principales politiques internes notamment les politiques sociales
- Repérer les enjeux actuels du cadre européen et leurs conséquences sur le secteur social et médico-social

Contenu :

- Bref rappel historique de la construction européenne de la CECA au Brexit
- Distinction entre : Conseil de l'Europe/Communautés européennes/Union européenne
- Les principales institutions communautaires et leur fonctionnement - le processus décisionnel
- Le cadre légal du droit communautaire et sa portée sur le droit interne
- Les politiques sociales européennes : du FSE à la cohésion économique et sociale européenne. De la libre circulation des travailleurs à la politique de santé publique.

BIBLIOGRAPHIE

Yves DOUTRIAUX, Christian LEQUESNE « Les institutions de l'Union européenne », La Documentation Française, collection Réflexe Europe

Christian HEN, Jacques LEONARD « L'Union européenne », Editions La Découverte, collection Repères

Christian LEQUESNE « Paris-Bruxelles – Comment se fait la politique européenne de la France », Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques

Daniel LENOIR, « L'Europe sociale », Paris, La Découverte

Philippe MOREAU-DESFARGES “Les institutions européennes”, Armand Colin Editeur, collection Cursus

Annick MALLET, « Introduction à l'Europe sociale », Ed. ENSP, 1997

Odile QUINTIN, Brigitte FAVAREL-DAPAS, « L'Europe sociale-Enjeux et réalités », La Documentation Française, collection Réflexe Europe

Modalités d'évaluation :

Régime général : Un travail écrit à rendre

Régime dérogatoire : Un travail écrit à rendre

Régime rattrapage : Un travail écrit à rendre

ECUE 11.2 Analyse comparée

24h TD

3 ECTS

Enseignant responsable : Sébastien-Akira ALIX (sebastien-akira.alix@u-pec.fr)

12h TD + 12h TD de l'ECUE 10.1

CONTENU

Cet enseignement abordera de manière théorique et pratique les méthodologies de la comparaison internationale en éducation. Il reviendra sur les origines et l'évolution de l'éducation comparée du début du 19^e siècle à nos jours, en mettant en lumière les nombreuses difficultés que pose la comparaison internationale dans ce domaine. Comment comparer des pays appartenant à des aires géographiques et culturelles différentes, ayant des organisations juridiques diverses marquées du poids de l'histoire, de la religion, de la langue et de visions du monde spécifiques ? Comment penser les différences mais également les proximités entre les différents pays et les divers modèles qui peuvent y être associés (modèle français, modèle américain, modèle anglo-saxon, etc.) ? Comment appréhender les transferts culturels, les influences et les phénomènes de circulations entre ces différents pays ? Autant de questions qui seront abordées dans le cadre de ce cours.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Espagne, M., *Les transferts culturels franco-allemands*, Paris, Presses universitaires de France, 1999.

Fontaine, A. (dir.), *Penser la circulation des savoirs scolaires dans l'espace transatlantique. Émigration, transferts, créations (XVIIIe-XXe siècle)*. Lormont : Le Bord de l'Eau, 2021.

Lallement M. et Spurk J. (dir.), *Stratégies de la comparaison internationale*, Paris, CNRS Éditions, 2003.

Lallement M., « Comparer, traduire, bricoler », Barbier J.-C. et Letablier M.-T. (dir.), *Politiques sociales. Enjeux méthodologiques et épistémologiques des comparaisons internationales*, Bruxelles, Peter Lang, 2005, p. 160-190, p. 170.

« Les politiques éducatives comparées », *Revue internationale de politique comparée*, 2007/3, vol. 14.

Houston S. et Campbell J., « Using critical theory to develop a conceptual framework for comparative social work », *International Social Welfare*, vol. 10, n°1, Janvier 2001, p. 66-73.

Maurice M., Sellier F. et Silvestre J.J., *Politique d'éducation et organisation industrielle en France et en Allemagne*, Paris, PUF, 1982.

Waldow, F. et Steiner-Khamsi, G. (dir.), *Understanding PISA's attractiveness: critical analyses in comparative policy studies*. London, GB, Bloomsbury Academic, New Directions in Comparative and International Education, 2019.

Modalités d'évaluation :

Régime général : : Travail écrit à rendre

Régime dérogatoire : Travail écrit à rendre

Rattrapage régime général et dérogatoire : Travail écrit à rendre

ECUE 11.3 Ingénierie de l'animation et de l'éducation populaire

Nombre d'heures : **36h TD**

3 ECTS

Enseignante responsable : Audrey BAUDEAU (audrey.baudeau@u-pec.fr)

24h TD

CONTENU

Afin de mieux comprendre les enjeux actuels qui animent l'éducation populaire, cet unité d'enseignement propose de réfléchir aux ambitions ainsi qu'aux pratiques et aux méthodes/processus. Il reviendra sur les premiers courants qui ont marqué son histoire pour mieux saisir la complexité des enjeux contemporains. Il propose également de s'intéresser à l'évolution des mots et leur sens (éducation populaire, animation socioculturelle, community organizing ...) et de réfléchir aux transformations à l'œuvre dans le champ de l'animation et de l'éducation populaire.

Des visites seront proposées au sein de mouvements de jeunesse et d'éducation populaire et de leur coordination (Cnajep) pour mieux se plonger dans les questions actuelles et entrevoir la diversité des acteurs de l'éducation populaire.

BIBLIOGRAPHIE

Francis Lebon, Emmanuel de Lescure, *L'éducation populaire au tournant du 21^e siècle*, Editions du Croquant, collection « Champ social », 2016.

Jérôme Camus, Francis Lebon, *Regards sociologiques sur l'animation*, Paris, La Documentation française, 2015.

Jean-Michel DUCOMTE, Jean-Paul MARTIN, Joël ROMAN, *Anthologie de l'éducation populaire*, Editions Privat, collection : le comptoir des idées, 2013.

Christian MAUREL, *Education populaire et puissance d'agir*, Editions l'Harmattan, collection : le travail du social, 2010

CONTENU

Les travaux dirigés auront pour objectif de faire découvrir aux étudiants l'ingénierie sociale qui se concentre sur la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets et de politiques destinés à améliorer le bien-être des usagers.

Le secteur médico-social : ses multiples points d'entrée.

Les politiques sociales de secteur (plan inclusif 2030, plateformes de services...)

La fonction de cadre dans le secteur, les contraintes et les opportunités.

La gestion des ressources humaines.

Le financement des ESMS, ses fondamentaux

Le management de projet.

BIBLIOGRAPHIE

- Janvier, Roland. « Manager une organisation complexe », *Empan*, vol. 107, no. 3, 2017, pp. 23-31.
- Andrien, Loïc. « Penser la gestion médico-sociale. Peut-on gérer un établissement social ou médico-social comme une entreprise ? », *Revue française de gestion*, vol. 243, no. 6, 2014, pp. 127-140.
- Batifoulier, Francis. *Manuel de direction en action sociale et médico-sociale*. Dunod, 2019
- Loubat, Jean-René. *Optimiser les ressources des organisations de l'action sociale et médico-sociale*. Dunod, 2020
- *Concevoir des plateformes de services en action sociale et médico-sociale*. Dunod, 2022

Modalités d'évaluation :

Régime général : contrôle continu (exposés et comptes rendus des visites)

Régime dérogatoire : contrôle terminal écrit

Rattrapage régime général et dérogatoire : contrôle terminal écrit

UE 12 – SEMINAIRES DE SPECIALISATION

ECUE 12.1 Séminaire spécialisé II

60h TD
3 ECTS

Enseignant(e)s responsables : Yahia ADANE (yahia.adane@u-pec.fr) (30h TD)
Frédérique MONTANDON (frederique.montandon@u-pec.fr) (30h TD)

ECUE 12.1 (a) Animation et éducation populaire

Intervenant : Yahia ADANE (yahia.adane@u-pec.fr)

30h TD

CONTENU

Approche socio-historique de l'animation. Les sciences sociales, lorsqu'elles s'intéressent à l'éducation, se préoccupent essentiellement des apprentissages scolaires alors que nous apprenons beaucoup, au cours de notre vie, d'expériences extérieures à l'école. Mon enseignement proposera, par une approche socio-historique, un temps de réflexion et de discussion permettant d'imaginer des voies de dépassement de ce paradoxe en s'intéressant aux rôles respectifs et aux interactions entre les différents espaces éducatifs au sein desquels s'inscrivent les expériences des enfants et des jeunes.

BIBLIOGRAPHIE

Francis Lebon, Emmanuel de Lescure, *L'éducation populaire au tournant du 21^e siècle*, Editions du Croquant, collection « Champ social », 2016.

Jérôme Camus, Francis Lebon, *Regards sociologiques sur l'animation*, Paris, La Documentation française, 2015.

Modalités d'évaluation :

Régime général : contrôle continu

Régime dérogatoire : contrôle terminal écrit

Rattrapage régime général et dérogatoire : contrôle terminal écrit

ECUE 12.1 (b) Animation et communication

Intervenante : Frédérique MONTANDON (frederique.montandon@u-pec.fr)

30 H TD

CONTENU

Dans le cadre de l'enseignement des théories et pratiques de communication, il s'agira d'aborder les techniques de l'entretien, et particulièrement l'entretien d'explicitation, avec l'utilisation de grilles d'écoute, et comment questionner afin de faire décrire une action passée.

BIBLIOGRAPHIE

Anzieu D. & Martin J.-Y., *La dynamique des groupes restreints*. PUF. 1986.

Trognon A. & Bromberg M., *Psychologie sociale et ressources humaines*, PUF, 2007.

Watzlawick P., Helmick J. *Une logique de la communication*. Paris, Le livre de poche, 1979.

Vermersch, P., *L'entretien d'explicitation*, ESF, 2019.

Vermersch, P. *Explicitation et phénoménologie*, Paris, PUF, 2012.

Modalités d'évaluation :

Régime général : 100% écrit

Régime dérogatoire : prendre contact avant le 20 octobre avec l'enseignant : frederique/montandon@u-pec.fr

Rattrapage régime général et dérogatoire : après la publication des résultats de la 1ère session, prendre contact avec l'enseignant : frederique/montandon@u-pec.fr

ECUE 12.2 Séminaire de recherche à caractère professionnel

3 ECTS

Enseignant(e)s responsables : Christophe JAUNET christophe.jaunet@u-p
Hakima MOUNIR amounir@u-pec.fr

48h TD

ECUE 12.2 (a) Séminaire de recherche à caractère professionnel Participation, empowerment dans les quartiers populaires

Intervenant : Christophe JAUNET christophe.jaunet@u-pec.fr

24h TD

CONTENU

Cet enseignement s'inscrit dans la continuité du cours de M1 qui porte sur les politiques de la ville dans le cadre des Contrats de Ville signés en 2015 entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Il sera ici question d'étudier les modalités d'animation de la démocratie locale dans ces territoires. En effet, l'une des innovations de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 a été d'instaurer des ateliers participatifs à travers les « Conseils citoyens » dans le but de mieux impliquer les habitants dans des projets du quartier et d'étudier toute question portant sur l'amélioration de la vie quotidienne.

Parallèlement, il s'agit de conforter les dynamiques citoyennes existantes, garantir la place des habitants dans toutes les instances de pilotage des contrats de ville, favoriser l'expertise partagée, créer un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

Le cours présentera les principes généraux, les missions et l'organisation des Conseils Citoyens figurant dans le cadre de référence rédigé par l'Association des Maires de France (AMF), l'Association des Maires de France Ville et Banlieue, les représentants de la Coordination Citoyenne « pas sans nous » et les associations AMADEUS et IRDSU. C'est sur la base de ces textes réglementaires que les étudiants devront réaliser un travail d'étude et d'observation d'un Conseil citoyen de leur choix en tenant compte du cadre de référence.

BIBLIOGRAPHIE

BACQUE (M.H), MECHMACHE (M.), *Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, les Editions du CGET, Etudes et recherches, Hors-série, novembre 2014.

BACQUE (M.H), BIEWENER (C.), *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, les Editions La Découverte, 2013.

CARREL(M.), *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Lyon, ENS Editions, 2013.

CASILLO (I.), ROUSSEAUX (D.), *Rapport aux ministres Jacqueline Gourault et Julien Denormandie, Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens*, Commission nationale du débat public (CNDP), Janvier 2019.

Conseils citoyens, la boîte à outils, décembre 2019, CGET

Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France, *Mon conseil citoyen a du talent*, Juin 2018, Edition 2019.

Fiche outil conseil citoyen, IREV

Modalités d'évaluation :

Régime général : Contrôle continu dans les TD (100% de la note) Rédaction d'un dossier

Régime dérogatoire : Rédaction d'un dossier

Rattrapage régime général et dérogatoire : Devoir sur table portant sur des questions de cours

ECUE 12.2 (b) SEMINAIRE DE RECHERCHE A CARACTERE PROFESSIONNEL

Intervenante : Hakima MOUNIR amounir@u-pec.fr

24h TD

CONTENU

Le séminaire de recherche à caractère professionnel propose un espace de travail collectif et ouvert autour de questions d'ordre professionnel et réflexif (Insertion, organisation, inclusion, travail, management, gestion des projets, partenariat etc.).

Des séances organisées autour d'une intervention d'un professionnel, praticien réflexif sur une problématique professionnelle qui donnera lieu à une présentation et un débat.

Lecture : la lecture de textes fondamentaux ou récents occupe une place importante dans la dynamique du séminaire. Des séances sont dédiées à la discussion de textes en fonction du programme des séances. Des étudiant.e.s sont invités à présenter et à discuter un texte en petit groupe.

BIBLIOGRAPHIE

Bresson M., « La psychologisation de l'intervention sociale : paradoxes et enjeux », *Informations sociales*, « L'accompagnement social vers l'emploi », no 169, janvier-février 2012.

Bourdieu P., 1994, « Un acte désintéressé est-il possible ? » in Bourdieu P., *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Le Seuil, p. 149-167.

Camus J., Lebon F. (dir.), 2015, *Regards sociologiques sur l'animation*, Paris, La Documentation française/FONJEP.

Cottin-Marx S., 2019, *Sociologie du monde associatif*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».

Lebon F., 2009, *Les animateurs socioculturels*, Paris, La Découverte. Lebon F., 2018, « Notes sur les transformations du militantisme et du travail social selon Jacques Ion », *Le sociographe*, no 61, p. 45-51. Lebon F., 2020, *Entre travail éducatif et citoyenneté : l'animation et l'éducation populaire*, Nîmes, Champ social éditions.

Lescure de E., Porte E. (coord.), 2017, « Éducation populaire : politisation et pratiques d'émancipation », *Agora débats/jeunesses*, no 76, p. 54-137. Lescure de E., Porte E., 2017, « Politiser l'éducation populaire, un "réenchantement" » ?, *Agora débats/jeunesses*, no 76, p. 53-63.

Nicourd S., 2008, « Qui s'engage aujourd'hui ? Regards sociologiques sur la participation », *Informations sociales*, no 145, p. 102-111.

Simonet M., 2010, *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?*, Paris, La Dispute.

Modalités d'évaluation :

Régime général : Contrôle continu dans les TD (100% de la note). Rédaction d'un dossier

Accompagnement pédagogique : Rédaction d'un dossier

Régime dérogatoire : Rédaction d'un dossier

Rattrapage régime général et dérogatoire : Devoir sur table portant sur des questions de cours

Séance d'observation





UE 13 – SUIVI DES STAGES ET MEMOIRES

ECUE 13.1 Méthodologie de la recherche et de la recherche appliquée

7 ECTS

Enseignante responsable : Hakima MOUNIR (amounir@u-pec.fr)

54H TD

CONTENU

Ce cours s'inscrit dans la continuité du cours de méthodologie du Master I (U.2). Il aborde les aspects méthodologiques conduisant à la réalisation d'un mémoire.

Dans ce cours, il sera question des principales étapes de la recherche appuyées sur des textes en sciences sociales. On aborde également les différentes techniques de recueil et l'analyse des données. Cet apprentissage sera soutenu par des lectures des travaux diversifiés (articles, rapports de recherches, comptes rendus, etc). Et fera l'objet des discussions, exposés en petits groupes et des travaux personnels.

Les étudiants de Master 2 doivent effectuer un stage en entreprise de **12 à 13 semaines** mi-mars et mi-juin avec la possibilité de le prolonger par un CDD ou un CDI.

Ce cours fera également le point sur le stage (Ateliers de recherche et de suivi de stage, projet professionnel, le lien avec le mémoire, mobilisation des réseaux des anciens étudiants M2 AEP etc).

Le stage fait l'objet d'une convention de stage, il fait totalement partie de la formation du MASTER 2, et doit être en conformité avec les objectifs du MASTER 2.

BIBLIOGRAPHIE

<https://dominique-glaymann.com/les-stages-etudiants-peuvent-ils-contribuer-a-securiser-les-parcours-professionnels-dans-la-phase-dinsertion/>

Vincent de Briant et Dominique Glaymann (dir.), *Le stage. Formation ou exploitation ?* Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2013

<https://lavedesidees.fr/Les-dangers-de-la-multiplication>

<https://www.canal-u.tv/chaines/universite-toulouse-jean-jaures/l-essor-des-stages-entre-utilite-pedagogique-et-leurre>

Modalités d'évaluation :

Régime général : 13.1 + 13.2 Ecrit : mémoire - Oral : soutenance + stage

Régime dérogatoire : Idem

Rattrapage régime général et dérogatoire : Idem

Attention, en ce qui concerne l'évaluation du mémoire, l'ECUE 13.1, la note plancher doit être supérieure ou égale à 8.

ECUE 13.2 Encadrement des mémoires

8 ECTS

Enseignante responsable : Hakima MOUNIR amounir@u-pec.fr

Intervenantes : Frédérique MONTANDON frederique.montandon@u-pec.fr

Laurence COSTES laurence.costes@u-pec.fr

54H TD

CONTENU

La rédaction du mémoire est l'aboutissement d'un travail de recherche dans le domaine des sciences sociales. Ainsi, par le biais de recherches bibliographiques, de lectures d'ouvrages et d'articles scientifiques, de l'élaboration d'une question de recherche et du dispositif méthodologique qui s'y rapporte, l'étudiant s'initie à la posture propre à la recherche fondamentale tout en développant des connaissances relatives à son champ professionnel de stage. Il en résulte la construction d'un regard compréhensif « décalé » et - à travers celui-ci - de nouveaux modes d'appréhension de l'environnement social et des acteurs qui le composent.

Dans ce cours, les étudiants sont répartis en sous-groupes pour former des ateliers dirigés par des enseignantes-directrices de mémoire. Les apports méthodologiques y sont proposés tout au long de la formation, depuis la construction de l'objet de recherche jusqu'à l'analyse des données et l'écriture du mémoire : construction de corpus de données, observation, enquêtes par entretiens, analyse des données seront abordées au sein des ateliers.

Validation intermédiaire

Celle-ci s'effectue en lien avec l'élaboration d'un projet de mémoire sous forme de « diapositives » un document d'étape du déroulement de la recherche.

Validation finale

L'oral de présentation du mémoire devant un jury, la soutenance, se déroule en deux sessions

Cette soutenance se déroule sur 45 minutes à 1 heure comprenant 20 à 25 minutes d'exposé du candidat puis les questions et échanges avec les membres du jury.

Sa préparation minutieuse est donc recommandée à chacun des candidats. (Un temps de recommandation et de mise en conditions est prévu dans les ateliers mémoire avec les guidants).

BIBLIOGRAPHIE

Arborio, A-M, Fournier, F et Singly, F. (dir). (2015). L'observation directe, 4e édition. Paris : Armand.

Beaud, S. et Weber, F. (2010). Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques, 4e édition. Paris : La Découverte.

Bertaux, D. (2016). Le récit de vie, 4e édition. Paris : Armand Colin.

Bourdieu, P., Chamboredon, J-C et Passeron, J-C. (2005). Le métier de sociologue, 5e édition. Berlin/New York : Mouton de Gruyter.

Combessie, J-C. (2007). La méthode en sociologie, 5e édition. Paris : La découverte.

Denzin, K. et Duchesne, S. et Haegel, F. (2013). L'enquête et ses méthodes. L'entretien collectif. Paris: Armand colin.

Gauthier, B. (2010). Recherche sociale. De la problématique à la collecte de données, 5e édition. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Poupart, J, Deslauriers, J-P., Groulx, L-H., Laperrière, A., Mayer, R. et Pires, A. P. (1997). La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques. Montréal : Gaétan Morin Éditeur.

Kaufmann, J-C. (2011). L'entretien compréhensif. Paris : Armand Colin.

Miles, M. B. et Huberman, A. M. (2003). Analyses des données qualitatives, traduction de la 2e édition. Paris : De Boeck Université.

Mucchielli, A. (2014). Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines, 3e édition. Paris : Armand Colin.

Paugam, S. (2012) L'enquête sociologique, 2e édition. Paris : Presses de l'Université de France. Peretz,

H. (2004). Les méthodes en sociologie : l'observation. Paris : La découverte.

Van Campenhoudt, L., Quivy R. et Marquet, J. (2011). Manuel de recherche en sciences sociales, 4e édition. Paris : Dunod.

Modalités d'évaluation :

Régime général : 13.1+13.2 Ecrit : mémoire et Oral : soutenance + stage

Régime dérogatoire : idem

Rattrapage régime général et dérogatoire : idem

Attention, en ce qui concerne l'évaluation du mémoire, l'ECUE 13.1, la note plancher doit être supérieure ou égale à 8.

La cérémonie des lauréats constitue un moment fort consacré à la remise des diplômes



